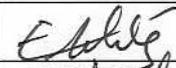
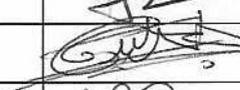
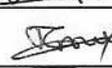
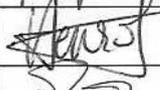


CLPE Mondonville	Conseil Local des Parents d'Elèves FCPE de Mondonville	REF. :	
		DATE : 4/10/05	PAGE : 1/4
COMPTE RENDU DE REUNION		LIEU : Salle des fêtes de Mondonville	

OBJET :

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION

PARTICIPANTS	SIGNATURE	PARTICIPANTS	SIGNATURE
Bourgeat Gilles		Féru Frédéric	
Chereau Corinne		Garnier Olivier	
Colombé Eric		Gutierrez Gilbert	
Contacolli Marie-France		Hennequin Reine-Paule	
Croux Thérèse		Henrot Sabine	
Dulac Yves		Marouby Hélène	
Esteve Muriel		Onno Philippe	
REDACTEUR :		Soula Brigitte	

CONCLUSION :

DISTRIBUTION : PARTICIPANTS	POUR INFORMATION :
--------------------------------	--------------------

CLPE Mondonville	Conseil Local des Parents d'Elèves FCPE de Mondonville	REF. :	
		DATE : 4/10/05	PAGE : 2/4
COMPTE RENDU DE REUNION		LIEU : Salle des fêtes de Mondonville	

SUITE:

ACTION

Le quorum (8personnes) étant atteint, le CA peut délibérer valablement.
H.Marouby commence l'ordre du jour.

Actions et orientations pour 2005-2006

Il est décidé des actions suivantes :

Spectacle (3 Décembre 2005 à priori)

Carnaval (8 Avril 2006)

Kermesse avec tombola (17 Juin 2006)

Information-parent :

M.F. Contacolli informe le CA des sujets en cours (dyslexie, pompier) pour les soirées d'information :

- la dyslexie (intervention de médecin, ouvert au public de Mondonville et des communes voisines)
- actions de première urgence (présentation par les pompiers)

Elle pense que le budget nécessaire pour chaque intervention se limite au pot de remerciement.

Le CA prend en compte l'importance et la nécessité de communiquer pour les actions et les besoins du CLPE.

Dans cette optique, la subvention allouée à l'école doit correspondre à du matériel clairement identifié et non pas une somme par enfant.

La Dépêche du midi devrait être sollicitée pour rendre compte des évènements du CLPE.

La création du site internet contribue à cet objectif.

Spectacle

L'organisation d'un spectacle gratuit est une première pour le CLPE.

La date réservée est le samedi 3/12/05.

Cela tombe en même temps que le Telethon.

Le samedi, beaucoup d'enfants ont des activités (sportives, culturelles, ...)

Le CA propose de se renseigner sur la disponibilité de la salle pour 3 autres dates (par ordre de préférence) :

Le Dimanche 4/12/05

Le Dimanche 27/11/05

Le Samedi 26/11/05

H.Marouby se charge de contacter les services compétents de la Mairie pour la réservation de la salle.

Dès que la date définitive est fixée, les membres du CA et de la commission festivité seront informés.

Pour limiter les coûts, le CA décide de créer une tombola avec vente de tickets à l'entrée du spectacle, et tirage au sort à la fin du spectacle.

Les lots ne seront pas nombreux. La tombola pourra s'assimiler à une pesée

CLPE Mondonville	Conseil Local des Parents d'Elèves FCPE de Mondonville	REF. :	
		DATE : 4/10/05	PAGE : 3/4
COMPTE RENDU DE REUNION		LIEU : Salle des fêtes de Mondonville	

de jambon ou de filet garni par exemple.

A l'issu du spectacle, une vente de gâteaux et de boissons sera organisée.

L'heure vraie du début de spectacle est 16h sauf contrainte horaire imposée par l'organisateur.

L'heure officielle qui sera diffusée sur les prospectus sera fixée une demi-heure avant l'heure vraie pour permettre l'installation et la vente de billets pour la tombola.

La salle des fêtes peut contenir 491 personnes.

Le CA estime que toutes les enfants ne viendront pas et que, par conséquent, une seule séance sera suffisante.

Le spectacle est destiné aux enfants de l'école de Mondonville.

Une invitation sera émise pour chaque enfant.

Compte-tenu des délais impartis, le CA décide de ne pas faire de réservation pour prévoir le nombre de participants.

Le budget alloué au spectacle (hors tombola, gâteau, ...) doit être compris entre 500 et 1000€.

Le spectacle doit pouvoir être vu par toutes les tranches d'âges présentes dans l'école (maternelles et élémentaires).

Site internet

E.Colombé présente un projet de site internet.

Le CA décide de réaliser le site.

L'adresse du site doit être claire (identifiable aisément) et concise (pour éviter les frappes incorrectes).

Sont exclus : clpemondonville.free.fr (pas assez clair)

ecole.mondonville.free.fr (ce n'est pas le site de l'école)

Est choisi :

parents.mondonville.free.fr

sous réserve de la disponibilité de l'adresse.

Pour créer les différentes rubriques, les membres du CA sont invités à apporter leur contribution.

Une adresse mail sera accessible sur le site.

Afin d'éviter la propagation des adresses mail personnelles, les messages arrivés dans la BAL « parents.mondonville@free.fr » seront ensuite aiguillés vers les interlocuteurs ad hoc.

L'adresse du site devra figurer sur tous les documents du CLPE.

Budget prévisionnel

R.P. Hennequin présente les règles habituelles de création de budget prévisionnel.

CLPE Mondonville	Conseil Local des Parents d'Elèves FCPE de Mondonville	REF. :	
		DATE : 4/10/05	PAGE : 4/4
COMPTE RENDU DE REUNION		LIEU : Salle des fêtes de Mondonville	

Comme décidé précédemment, le CA souhaite faire apparaître un montant global pour les subventions allouées à l'école.

R.P. Hennequin souhaite que le budget prévisionnel soit défini précisément lors d'une autre réunion ou d'un autre CA, sachant que celui-ci doit être fait avant la fin de l'année 2005.

Une réunion aura lieu en fonction des disponibilités.

Questions diverses

H.Marouby informe le CA qu'elle a reçu des demandes de subventions de la part d'autres associations mondonvilloises.

S.Henrot rappelle qu'habituellement le CLPE subventionne les associations dont l'activité est liée directement aux enfants (Foyer rural, Foot, ...).

Le CA souhaite continuer dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, H.Marouby clos le CA à 0h00.